

RÈGLEMENT

Le FOS VILLENEUVE D'ASCQ TENNIS DE TABLE VOUS INVITE À SON 9^{ème} TOURNOI RÉGIONAL HOMOLOGUÉ

- *Le samedi, 24 Février 2018 à partir de 14h00*
- *Le dimanche 25 Février 2018 à partir de 8h00*

*Au sein du Complexe sportif des ESUM, allée de la Frange,
59650 Villeneuve d'Ascq.*

Article 1 :

Ce tournoi est homologué par la Ligue du Nord Pas de Calais sous le N° : 750/2017-R

Article 2 :

Ce tournoi est ouvert aux licenciés de la ligue Hauts-de-France.

Article 3 :

Les parties se dérouleront sur **40 tables** avec des balles homologuées FFTT. Chaque table disposera d'un marqueur. Les joueurs perdants seront tenus d'assurer l'arbitrage de la partie suivante à l'appel du juge-arbitre.

Article 4 :

Chaque joueur se fera pointer une 1/2 heure avant sa première **série à la table de pointage** et ne pourra participer que s'il présente sa licence (en cours de validité). Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au **2^{ème}** appel sera déclaré forfait pour l'épreuve concernée.

Article 5 :

Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches, sauf pour la série Handicap qui se déroule en 1 manche de 40 points (**le gagnant étant le 1^{er} arrivant à 40 points**). Pour cette dernière série 2 points d'avance seront accordés par différence de classement (tranche de 100 pts), le handicap maximum étant limité à 20 points.

Article 6 :**Tableaux, horaires, coût et dotation des séries**

HEURES	N° SE-RIE	DESIGNATION	DROITS D'ENGAGEMENT	MONTANT de la DOTATION	Nb de LOTS	VALEUR DES LOTS Pour les 4 premiers			
						1	2	3	4
15h00	A	Série jeunes Pouss / Benj G et F	4 €	60€	4	Lot 25€	Lot 15€	Lot 10€	Lot 10€
14h00	B	Série jeunes Minimes G et F	4 €	60€	4	Lot 25€	Lot 15€	Lot 10€	Lot 10€
15h00	C	Série jeunes Cadets(tes)	4 €	90€	4	Lot 35€	Lot 25€	Lot 15€	Lot 15€
14h00	D	Série jeunes juniors G et F	4 €	90€	4	Lot 35€	Lot 25€	Lot 15€	Lot 15€
16 h00	E	Série Doubles Enfants G et F Pouss/Benj/Minimes (<1600 Points)	8 € (par équipe)	150€	4	Lot 2X35€	Lot 2X20€	Lot 2X10€	Lot 2X10€
15h00	F	Coupe Davis (<3200)	10 € (par équipe)	220€	4	2x50€	2x30€	2x15€	2x15€
17h00	G	Vétérans	6 €	150€	4	70€	40€	20€	20€
9h30	J	5-6 (<ou=699)	6 €	150€	4	70€	40€	20€	20€
10h30	K	5-9 (<ou=999)	6 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
9h30	L	7-11 (700-<ou=1199)	6 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
11h30	M	10-13 (1000 < ou=1399)	6 €	190€	4	100€	50€	20€	20€
10h30	N	12 -15 (< ou=1599)	6 €	200€	4	100€	50€	25€	25€
11h30	O	14-20 (non numérotés)	6 €	255€	4	130€	65€	30€	30€
13h00	P	OPEN Ouvert à tous	6 €	290€	4	140€	70€	40€	40€
12h30	Q	Féminines (500 à 599)	5 €	170€	4	80€	40€	25€	25€
12h30	R	Féminines (600 et +)	5 €	170€	4	80€	40€	25€	25€
8h30	S	handicap	6 €	265€	4	130€	75€	30€	30€

Remarques :

- Les séries A à G auront lieu le samedi 24 Février et les séries J à S le dimanche 25 Février ;
- Les chèques d'inscription seront libellés à l'ordre du « FOS Villeneuve D'Ascq Tennis de Table ».
- Pour les séries jeunes, un regroupement sera mis en place en cas de manque de participants.

Article 7 :

Des lots en espèces, et de nombreuses récompenses seront remis aux participants des phases finales : dotation **d'une valeur totale de 2875 €**.

Les dotations en espèces sont portées à titre indicatif et pourront être revues en fonction d'un nombre minimal de participants par tableau.

Article 8 : Déroulement des séries

- Tableau par élimination directe pour les séries E, F et S.
- Pour les autres séries, suivant le nombre de participants, premier tour par poules de 3 joueurs ou 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule pour le tableau final à élimination directe en tenant compte des têtes de séries. **Au maximum 96 participants.**

Article 9 :

Le samedi tout joueur a la possibilité de s'inscrire à 1 série plus soit la coupe Davis ou le double enfant.

Pour le double enfant la somme des points ne pourra être supérieure à 1600 points.

Pour la coupe Davis la somme des points ne pourra être supérieure à 3200 points

Le dimanche tout joueur peut s'inscrire à 2 séries simples, Handicap.

Les Poussins/Poussines ne peuvent pas s'inscrire dans les séries du dimanche.

Article 10 :

Le joueur gagnant une rencontre apportera à la table d'arbitrage, la fiche de partie, le stylo et la balle de match.

Article 11 :

Chaque joueur devra utiliser une tenue sportive (short + maillot). Le port de chaussures de ville est interdit sur l'aire de jeu.

Par ailleurs, tout participant devra respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Il sera interdit de fumer dans le complexe sportif.

Article 12 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou accidents pouvant survenir durant le tournoi.

Article 13 :

Le tirage au sort se déroulera le **jeudi 22 février 2018 à 17h00 à Villeneuve D'Ascq**. Celui-ci sera effectué par **Mr NAOUR Jean-Bernard**, Juge-Arbitre de la compétition.

Article 14 :

Les engagements sont à faire sur le site : <http://tournoi.fostt.fr/> pour le mercredi 21 Février au plus tard.

Après réception du mail de validation, les droits d'inscription sont à envoyer à : Nathalie Gravey, 4 allée Tristan, 59650 Villeneuve d'Ascq.

Seuls les engagements validés, droits d'inscription acquittés seront pris en considération.

Toute inscription après le **21 Février 2018** est conditionnée à l'accord du Juge-arbitre.

Article 15 :

Le Comité d'organisation se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche du tournoi en fonction du nombre de participants (annulation ou modification de séries).

Remarque : En cas d'annulation d'une série, les joueurs inscrits seront remboursés.

Article 16 :

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour tout ce qui a pu y être omis, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

Article 17 :

Pour toute série hors-série handicap, le nombre maximum d'inscrits est de 96 joueurs, voire 64 suivant les directives municipales.

La série handicap sera de 128 joueurs maximum.

Article 18 :

Tournoi non-stop. Pas d'arrêt entre 12h00 et 14h00.

Stand restauration et vestiaires (non surveillés) seront à la disposition de tous.

**Complexe sportif des ESUM,
allée de la Frange,
59650 Villeneuve d'Ascq.**

